



Prévention et Gestion des déchets

OBJET : Avenant de prolongation 2023 du Contrat Action Performance avec la société CITEO

EXPOSE

La société Citeo, issue de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio, financée par les industriels de l'emballage, verse une aide financière aux collectivités pour la collecte, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers afin de conforter l'économie circulaire sur ce domaine.

Son intervention porte sur les cinq matériaux d'emballages ménagers suivants : acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre.

Par délibération du 12 avril 2019, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté un contrat pour la période d'agrément 2018-2022 doté d'un nouveau barème F qui s'est traduit par les soutiens suivants :

- Soutien au recyclage : collecte sélective et tri, performance, matériaux récupérés hors collecte sélective,
- Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens : communication, ambassadeur du tri.

Conformément à l'obligation fixée dans ce contrat, la communauté de communes a mis en place en 2021 la simplification des consignes données aux habitants pour le tri des emballages plastiques afin d'en augmenter le taux de recyclage.

L'Etat ayant souhaité étendre la période d'agrément de CITEO sur 2023, il est nécessaire d'adopter un avenant prolongeant d'un an la validé du contrat initial.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Prévention et Gestion des déchets » réunie le 1^{er} février dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant de prolongation 2023 du Contrat Action Performance avec la société CITEO ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer cet avenant, ceux relatifs aux contrats de reprise de matériaux correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 2 mars 2023

La secrétaire de séance

Le Président

Lucie PAUL

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20230303-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-03-2023

Publication le : 03-03-2023 Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT